

ADHÉSION 2016



NOM

PRÉNOM

ADRESSE

Adresse électronique

Pour être sociétaire de la SFECAG, il suffit d'acquitter le montant de la cotisation annuelle, fixé à 25 € (personne physique) pour 2016, à adresser, accompagné de cette fiche, 8 rue Beaujour, F-13006 MARSEILLE.

Vous recevrez ainsi deux circulaires par an vous avisant de la préparation et du programme du congrès annuel. Cette cotisation inclut, en outre, la livraison (en janvier 2017) du volume des Actes qui suivent le Congrès. En ce sens, une partie de votre cotisation équivaut, en quelque sorte, à une "souscription".

Fiche à renvoyer accompagnée de **25 €** :Pour les institutions, associations et autres organismes, **35 €** :

- Chèque bancaire
- Mandat international
- Virement international (gratuit en utilisant les codes IBAN et BIC)
- Pas Chèque bancaire étranger
- Pas d'Eurochèque
- Autres

Règlement libellé à l'ordre de la SFECAG :

LBP 1 611 42 U, Centre Marseille | IBAN : FR93 2004 1010 0801 6114 2U02 941 | BIC : PSSTFRPPMAR

Date et signature :

CONGRÈS D'AUTUN

(5 - 8 mai 2016)

FICHE D'INSCRIPTION DÉFINITIVE

(à retourner à la SFECAG)



NOM

PRÉNOM

ADRESSE

Adresse électronique

- participera au congrès d'Autun (Saône-et-Loire), les 5, 6, 7 et 8 mai 2016

Frais d'inscription : **6 €** par personne

EXCURSION	REPAS EN COMMUN DU SAMEDI SOIR
Visites guidées d'Autun antique et médiévale (en groupes)	Cocher et, dans l'affirmative, joindre le règlement : 26 € (par personne)
oui <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>
non <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

- ATTENTION, si vous souhaitez utiliser le car pour l'excursion à Bibracte le jeudi après-midi, n'oubliez pas de vous inscrire auprès de : anne.delor-ahu@inrap.fr avant le 22 avril 2016

* **Merci de remplir cette fiche le plus précisément possible**

* Dans le cas où vous seriez accompagné, merci de bien vouloir nous adresser une fiche par personne

* Pour plusieurs règlements (adhésion + droits d'entrée), faire un **chèque global** à l'ordre de la SFECAG

* Pour nos collègues étrangers, règlement sur place accepté pour éviter les frais bancaires

- Chèque bancaire
- Virement international sur le CCP (gratuit avec les codes IBAN ET BIC)
- Mandat international
- Pas d'Eurochèque, ni de chèque bancaire étranger
- Règlement sur place (uniquement pour les collègues étrangers)

Règlement libellé à l'ordre de la SFECAG :

LBP 1 611 42 U, Centre Marseille | IBAN : FR93 2004 1010 0801 6114 2U02 941 | BIC : PSSTFRPPMAR